

Modalité de versement de la taxe d'apprentissage 2024 !

Madame, Monsieur,



Notre établissement scolaire est engagé dans des formations de qualité, par le biais de la formation initiale scolaire et de l'apprentissage dans les métiers de, la formation hippique, l'aménagement paysager, l'agriculture la conduite d'exploitation agricole et hippique, l'agro numérique, de la 2nd générale à la licence professionnelle. (un livret et une plaquette de présentation sont joints à cet envoi).

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour notre établissement scolaire.

Nous comptons sur votre soutien au travers de votre contribution dans l'objectif de former ensemble de futurs professionnels compétents. Pour cela rien de plus simple, **il vous suffit de suivre les modalités ci-après.**

Notre Gestionnaire de proximité : Sylvie GOUX (05.53.97.40.08), reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions pour votre engagement et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nérac, le 5 Mars 2024

Le Directeur de l'AgroCampus 47



Le Proviseur du Lycée A. Fallières



S. COURTOIS